



Secrétariat
Colmar-Berg

Boîte Postale 10
L-7701 COLMAR-BERG

Tél.: 83 55 43-221
Fax: 83 55 43-225
E-mail: colmar@pt.lu
www.colmar-berg.lu

Colmar-Berg, le 31 juillet 2024

AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 12 juin 2024, au terme de laquelle le conseil communal a fixé le taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition en matière d'impôt foncier, a été approuvée par arrêté Grand-Ducal du 22 juillet 2024.

Le texte de ladite délibération peut être consulté au secrétariat communal.

Pour le collège échevinal,
La bourgmestre, le secrétaire,

